



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

Section Préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve unique d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2020

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe est ouvert aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Ces conditions s'apprécient au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION ECRITE

La préparation écrite consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de cette épreuve unique d'admission ([arrêté d'organisation du 7 décembre 2015](#)) portant sur la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle à partir d'un dossier documentaire de 25 pages portant sur un sujet d'ordre général relatif à la prévention et à la sécurité routière.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

L'INSERR est chargé d'organiser cette préparation à distance pour le ministère de l'intérieur.

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet « formations » ; rubrique « préparation au concours professionnel IPCSR 2^{ème} classe ».

Pour se connecter, un identifiant leur sera demandé.

Les codes d'accès seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR.

3 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique. Elle sera adressée à l'animateur ou correspondant de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule sur la fiche d'inscription (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après le mercredi 19 juin 2019 ne sera pas prise en compte.

4- OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs d'entraînement à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de deux devoirs d'entraînement sur les trois proposés au cours de la préparation ;
- se présenter à l'examen professionnel.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

Tout empêchement ou interruption de la préparation doit être signalé au gestionnaire.

5 – FINANCEMENT

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

Pour information :

Dates prévisionnelles de l'examen professionnel :

Date d'ouverture des inscriptions : **27/08/2019**

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : **24/09/2019**

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite unique d'admission : **31/10/2019**

Gestionnaire de l'examen professionnel :

gestionnaire6-concours@interieur.gouv.fr